

25 mai 2018 -17:41

Appartient à Conseil des ministres du 25 mai 2018

## Augmentation des montants du revenu d'intégration

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration.

Ce projet prévoit :

- une augmentation mensuelle de 40 euros du revenu d'intégration pour la catégorie 3 : personnes avec charge de famille
- une augmentation de 45 euros de la subvention accordée au CPAS à titre d'intervention dans les frais de personnel

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant les arrêtés royaux du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration et visant l'augmentation de la subvention accordée au centre public d'action sociale à titre d'intervention dans les frais de personnel visée à l'article 40 de la loi concernant le droit à l'intégration sociale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://ducarme.belgium.be/fr>